



Municipalité de Saint-Bonaventure

AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉVUES EN 2024

Afin de se conformer à l'article 148 du Code Municipal, le conseil municipal de Saint-Bonaventure a établi la tenue de ses séances selon le calendrier suivant :

SÉANCES ORDINAIRES	
Mardi à 19 H 30	
✓	Mardi 16 janvier 2024
✓	Mardi 6 février 2024
✓	Mardi 5 mars 2024
✓	Mardi 2 avril 2024
✓	Mardi 7 mai 2024
✓	Mardi 4 juin 2024
✓	Mardi 2 juillet 2024
✓	Mardi 13 août 2024
✓	Mardi 3 septembre 2024
✓	Mardi 1 ^{er} octobre 2024
✓	Mardi 5 novembre 2024
✓	Mardi 3 décembre 2024

Les séances se dérouleront à 19h30 à la salle municipale située au 720 rue Plante.

Toute modification à ce calendrier fera l'objet d'un avis public.

Donné à Saint-Bonaventure, ce 6 décembre 2023

Jessy Grenier, directrice générale/secrétaire-trésorière